

*Initiatives ministérielles*

demain, à 15 heures, alors que la sonnerie d'appel se fera entendre pendant au plus 15 minutes.

Est-ce que quelqu'un du côté gouvernemental veut bien indiquer à la Présidence s'il veut appeler d'autres projets de loi à l'ordre du jour, ou peut-être suggérer la suspension des travaux jusqu'à l'heure prévue pour les initiatives parlementaires?

[Traduction]

**M. Hawkes:** Je pense qu'il vaudrait mieux que la Chambre suspende le débat jusqu'à 19 heures, l'heure réservée aux initiatives parlementaires. Les députés qui avaient l'intention d'y participer avaient prévu de commencer à cette heure. Il ne serait pas juste d'avancer le débat trop rapidement. Il se pourrait qu'ils ne soient pas tous là. Si tel est le bon plaisir de la Chambre, je propose qu'on ajourne le débat jusqu'à 19 heures.

Une voix: Non.

\* \* \*

## LOI SUR LES EAUX DES TERRITOIRES DU NORD-OUEST

### MESURE D'ÉTABLISSEMENT

L'hon. Shirley Martin (au nom du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien) propose: Que le projet de loi C-51, Loi concernant les ressources en eau des Territoires du Nord-Ouest, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé au Comité législatif B.

**M. Jim Fulton (Skeena):** Monsieur le Président, ce n'est pas tous les jours que nous avons une occasion comme cela-là de tenir un débat. Manifestement, les députés ministériels ne souhaitent pas défendre leur mesure législative. Bien sûr, c'est devenu un peu une habitude chez les gens d'en face. Comme vous pouvez le constater, monsieur le Président, cette mesure législative concerne les ressources en eau des Territoires du Nord-Ouest. Elle a un pendant, le projet de loi C-52, qui porte sur les ressources en eau du territoire du Yukon. Il importait de débattre pendant un certain temps de cette mesure législative. Quant à moi, je suis d'avis qu'il faut le renvoyer au comité législatif pour que le ministre des Ressources naturelles des Territoires du Nord-Ouest intervienne dans le dossier. De plus, je suis sûr que nous souhaitons entendre d'autres témoins car les Territoires du Nord-Ouest compte quelques-unes des plus grandes étendues d'eau douce au monde, de vastes réseaux hydrographiques qui prennent naissance au sud du 60<sup>e</sup> parallèle.

• (1830)

J'ai l'habitude de conter quelques histoires avant d'entrer dans le vif du sujet. Vous savez sans doute que de grands cours d'eau s'étendent depuis la Colombie-Britannique ou l'Alberta jusqu'aux Territoires du Nord-Ouest en traversant le plus grand parc national du Canada.

[Français]

**M. Plamondon:** Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Il ne semble pas y avoir quorum à la Chambre.

*Et les députés ayant été comptés:*

**Le président suppléant (M. DeBlois):** Je ne suis pas sûr si je dois compter le député de Richelieu comme présent ou non. . . Il y a quorum. Je donne la parole à l'honorable député de Skeena.

[Traduction]

**M. Fulton:** Merci, monsieur le Président. Il est toujours bon de sortir les députés ministériels du pétrin. J'aurais cru qu'ils préféreraient débattre du projet de loi C-51 plutôt que d'aller manger, mais ils auront maintenant la chance d'écouter ce que j'ai à dire.

Je disais donc que j'aime toujours attirer l'attention des députés sur l'importance d'un projet de loi en racontant quelques histoires. Comme vous le savez, le parc national Wood Buffalo est le plus grand du Canada, et vous n'ignorez probablement pas que les Nations Unies n'apprécient pas beaucoup ce qui s'y passe. Vous n'êtes pas sans savoir que ce parc national abrite le plus important troupeau de bisons sauvages au monde et la plus grande aire de nidification de la grue blanche d'Amérique.

Le problème, notamment, c'est qu'un barrage construit en Colombie-Britannique influe directement sur la capacité des Territoires du Nord-Ouest de s'approvisionner en eau. C'est pourquoi le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest sera extrêmement intéressé par ce projet de loi, surtout si celui-ci doit être modifié le moins possible.

Permettez-moi d'entrer ici dans le vif du sujet, monsieur le Président. Je veux parler des réseaux hydrographiques des rivières Finlay et Parsnip, qui sont situés dans les Rocheuses, au nord de la Colombie-Britannique, une région que vous n'avez peut-être pas eu beaucoup l'occasion de fréquenter, monsieur le Président, mais que je connais bien moi-même. Lorsque le barrage *W.A.C. Bennett* a été aménagé sur ces deux puissantes rivières, le débit des eaux britannico-colombiennes se jetant dans une autre puissante rivière, la rivière de la Paix—dont vous avez probablement entendu parler, monsieur le Président—s'en est trouvé ralenti. La rivière de la Paix—